



Dernière mise à jour le 03/09/2025

CETIRIZINE VIATRIS CONSEIL 10 mg, comprimé pelliculé sécable

Fiche info

Résumé des caractéristiques du produit

Notice

 générique

Date de l'autorisation : 14/03/2005

Indications thérapeutiques ↑

Classe pharmacothérapeutique : antihistaminiques à usage systémique, dérivés de la pipérazine - code ATC : R06AE07.

Le dichlorhydrate de cétirizine est la substance active de CETIRIZINE VIATRIS CONSEIL.

CETIRIZINE VIATRIS CONSEIL est un médicament utilisé dans le traitement de l'allergie.

Chez l'adulte et l'enfant à partir de 6 ans, CETIRIZINE VIATRIS CONSEIL est indiqué dans :

- le traitement des symptômes nasaux et oculaires de la rhinite allergique saisonnière ou perannuelle ;
- le traitement des symptômes de l'urticaire chronique (urticaire chronique idiopathique).

Un avis médical est recommandé pour l'urticaire chronique idiopathique.

Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien après 3 jours.

Groupe(s) générique(s) ↑

Ce médicament appartient au(x) groupe(s) générique(s) suivants :

- [CETIRIZINE \(DICHLORHYDRATE DE\) 10 mg - ZYRTEC 10 mg, comprimé pelliculé sécable - VIRLIX 10 mg, comprimé pelliculé sécable - REACTINE 10 mg, comprimé pelliculé sécable - ZYRTECSET 10 mg, comprimé pelliculé sécable.](#)

Composition en substances actives ↑

 Comprimé (Composition pour un comprimé)

> dichlorhydrate de cétirizine → 10 mg

Présentations ↑

> plaquette(s) thermoformée(s) PVDC PVC aluminium de 7 comprimé(s)

Code CIP : 366 998-5 ou 34009 366 998 5 4

Déclaration de commercialisation : 16/03/2005

Cette présentation n'est pas [agrée aux collectivités](#)

Prix libre, médicament non remboursable ([cliquez ici pour en savoir plus sur les médicaments non remboursables](#))

Service médical rendu (SMR) ↑

Ce médicament étant un générique, le SMR n'a pas été évalué par la commission de la transparence (CT), il est possible de se référer à la /aux spécialité(s) de référence du groupe générique auquel appartient ce médicament ([cliquez ici pour aller à la rubrique des groupes génériques](#))

Amélioration du service médical rendu (ASMR) ↑

Ce médicament étant un générique, l'ASMR n'a pas été évalué par la commission de la transparence (CT), il est possible de se référer à la /aux spécialité(s) de référence du groupe générique auquel appartient ce médicament ([cliquez ici pour aller à la rubrique des groupes génériques](#))

Autres informations ↑

- Titulaire de l'autorisation : VIATRIS SANTE
- Conditions de prescription et de délivrance : Aucune
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure nationale
- Code CIS : 6 243 706 7



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

legifrance.gouv.fr

gouvernement.fr

service-public.fr

data.gouv.fr

Nos partenaires



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ



Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous [licence etalab-2.0](https://www.etalab.gov.fr/fr/licence-etalab-2.0)